

- CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023 -

\* \* \* \* \*

Le Conseil Municipal de la commune de LADIGNAC LE LONG dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, le mardi 11 juillet 2023 à dix-neuf heures, à la salle socio-éducative, sous la présidence de Monsieur Pierre MILLET LACOMBE, Maire,

Présents : Pierre MILLET LACOMBE, Séverine BARBAUD – RATEL, Laurent BOUCHERON, Gonzalo CARRILLO, Catherine DATIN, Laurent DEBORD, Béatrice LOPEZ–SUAREZ, Sylvie MOLINES, Annie PLET, Daniel QUEYRAUD, Isabelle PLOUCHARD

Absents excusés : Marie LORIN, Aurélie VOISIN, Delphine PERRIER-GAY, Stéphane LAPLAUD,

Secrétaire de séance : Laurent DEBORD

\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

Ordre du jour :

1. tarification alsh.
2. tarification garderie.
3. tarification cantine.
4. tarification salle polyvalente.
5. tarifs animations mediatheque.
6. subventions associations.
7. decision modificative budgetaire – assainissement.
8. animations familles rurales pour l'alsh.
9. compte epargne temps.
10. subvention conseil departemental.
11. marche aménagement centre bourg – mission csps et avenant n°1 honoraires architecte (epure).
12. questions diverses.
13. informations diverses.

Le procès-verbal du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

Ordre du jour :

**N°2023\_26 TARIFICATION ALSH DU 01/09/2023 AU 31/08/2024**

Rapporteur : Séverine BARBAUD-RATEL

Pour l'année scolaire 2022-2023, le conseil municipal avait validé la grille tarifaire 2021-2022 avec la création de deux forfaits : Un forfait semaine 5 jours pour les vacances scolaires et un forfait mensuel mercredi, pour fidéliser les enfants à l'ALSH de Ladignac Le Long.

Il est rappelé que l'ALSH est agréé pour accueillir 32 enfants.

Considérant

- qu'aucune demande de forfaits n'a été faite par les familles : il est proposé d'arrêter la tarification forfaitaire, mais de maintenir la réduction de 10 % à partir du deuxième enfant.
- l'augmentation des frais de fonctionnement de L'ALSH (chauffage, électricité ...) : il est proposé une augmentation de 5 % par tranche.

Tarifs du 01/09/2023 au 31/08/2024			
Quotient familial CAF	½ journée sans repas	½ journée avec repas	1 journée avec repas
≤ 400	5.25 €	6.30 €	9.45 €
> 400 à 726	5.77 €	6.82 €	9.97 €
> 726	6.30 €	7.87 €	10.50 €
Réduction de 10 % à partir du 2 -ème enfant			
Sorties en car : 3 €			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE d'adopter la grille tarifaire 2023/2024 telle que proposée ci-dessus.

Vote pour : 11  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

\*\*\*\*\*

#### N°2023\_27 TARIFICATION GARDERIE DU 01/09/2023 AU 31/08/2024

Rapporteur : Catherine DATIN

En 2021 la CAF demandait la mise en place d'une tarification modulée pour le temps périscolaire. Nous vous proposons de maintenir la tarification modulée et d'augmenter de 5 % chaque tranche de la grille tarifaire 2022/2023.

Tarifs du 01/09/2023 au 31/08/2024		
Quotient familial	Matin	Soir
≤ 400	1,73€	2,34 €
> 400 à 726	1,75 €	2,36 €
> 726	1,77 €	2,37 €

Pour rappel, l'aide aux devoirs est incluse dans cette tarification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE d'adopter la grille tarifaire 2023/2024 telle que proposée ci-dessus.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

\*\*\*\*\*

#### N°2023\_28 TARIFICATION CANTINE DU 01/09/2023 AU 31/08/2024

Rapporteur : Laurent BOUCHERON

Il est proposé de maintenir la grille tarifaire 2022/2023.

Il est rappelé que depuis le 1 er avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Cette aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive à 3 tranches au moins pour les cantines de leurs écoles primaires. Le prix du repas devant être inférieur ou égal à 1 euro.

La commune de Ladignac le Long a signé une convention triennale avec l'Etat.

Il est précisé que si cette aide de l'état n'était pas reconduite, la commune de Ladignac Le Long ne pourra pas maintenir cette grille tarifaire.

Tarifs du 01/09/2023 au 31/08/2024			
Prix cantine élèves			
Quotient familial CAF	Prix repas €		
≤ 350	0,55€		
>350 à 650	0,85€		
> 650 à 1000	1€		
>1000	2,95€ 2,50€ par enfant supplémentaire à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant		
Personnel communal		Personnel de l'ALSH	
Titulaires	4,50€	Titulaires	Gratuit
Contractuels	3,00€	Contractuels	Gratuit
Stagiaires	Gratuit	Stagiaires	Gratuit
Autres			
Enseignants	5,00€		
Extérieurs	6,00€		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE d'adopter la grille tarifaire 2023/2024 telle que proposée ci-dessus.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

\*\*\*\*\*

#### N°2023\_29 TARIFICATION SALLE POLYVALENTE DU 01/09/2023 AU 31/08/2024

Rapporteur : Gonzallo CARILLO

Toute personne morale ou physique réservant la salle devra déposer un acompte représentant 30 % du montant de la location qui sera conservé en cas d'annulation dans les 15 jours précédant la location.  
Il est rappelé que le tarif prend en compte les frais de chauffage et d'électricité.  
Toute personne physique ou morale devra fournir une attestation responsabilité civile à jour.

Considérant :

- L'augmentation du cout de l'énergie
- Que le nettoyage de la cuisine est souvent insatisfaisant :

il est proposé de demander une caution de 500 € supplémentaire pour chaque utilisation de la cuisine.

Il est ainsi proposé d'augmenter la tarification de 5 % et d'inclure dans la nouvelle grille tarifaire deux montants de garantie ou cautions pour chaque location (caution nettoyage et caution prêt de matériel).  
Les tarifs de remplacement de la vaisselle restent inchangés.

Les chèques de caution ne seront encaissés qu'en cas de ménage insatisfaisant et/ou de matériels détériorés.

Enfin, la nouvelle grille tarifaire propose d'inclure la location des barnums communaux.

NB : Est qualifié de résident Hors commune toute personne morale ou physique dont l'adresse ou le siège social est situé en dehors de la commune.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la nouvelle grille tarifaire 2023/2024.

<b>GRILLE TARIFAIRE</b>	
<b>Tarifs du 01/09/2023 au 31/08/2024</b>	
<b>GRANDE SALLE</b>	
<i>JOURNEE</i>	
Résidents commune	230.00 €
Résidents hors commune	363.00 €
<i>WEEK END</i>	
Résidents commune	302.00 €
Résidents hors commune	435.00 €
<b>GRANDE SALLE + CUISINE</b>	
<i>JOURNEE</i>	
Associations LADIGNAC	133.00 €
Résidents commune	278.00 €
Résidents hors commune	422.00 €
<i>WEEK END</i>	
Associations LADIGNAC	242.00 €
Résidents commune	363.00 €
Résidents hors commune	507.00 €
<b>GRANDE SALLE + PETITE SALLE + CUISINE</b>	
<i>JOURNEE</i>	
Associations LADIGNAC	230.00 €
Résidents commune	420.00 €
Résidents hors commune	515.00 €
<i>WEEK END</i>	
Associations LADIGNAC	302.00 €

Résidents commune	435.00 €
Résidents hors commune	580.00 €
<b>LOCATION BARNUM 40 M<sup>2</sup> (uniquement avec la salle polyvalente)</b>	
640 euros pour 2 jours de location minimum 320 euros pour chaque jour supplémentaire	
<b>CAUTIONS</b>	
Caution ménage : 500 €	Caution prêt matériel mobilier inclus : 500 €
<b>RESERVATIONS</b>	
30% du montant total de la location	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE d'adopter la grille tarifaire 2023/2024 telle que proposée ci-dessus.

Vote pour : 11  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **N°2023\_30 TARIFICATION ANIMATIONS MEDIATHEQUE**

Rapporteur : Annie PLET

La médiathèque organise un stage de teintures végétales le week-end des 16 et 17/09/2023.  
Le conseil municipal est invité à voter la participation de 50 € à charge de chacun des participants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 10 voix « POUR » et 1 abstention (M. Laurent BOUCHERON) DECIDE d'adopter le tarif tel que proposé ci-dessus.

Vote pour : 10  
Vote contre : 0  
Abstention : 1 (Laurent BOUCHERON)

\*\*\*\*\*

### **N°2023\_31 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : Sylvie MOLINES

Concernant les associations communales, nous essayons de privilégier l'aide technique et matérielle plutôt que l'aide en numéraire.

Nous pourrions également renouveler notre confiance aux associations communautaires, départementales, régionales et nationales qui œuvrent pour la défense des plus démunis, des personnes en souffrance ou pour les victimes de nos sociétés.

Les associations exclusivement communales dont l'objet des statuts est de développer : l'activité festive, touristique, économique de Ladignac le long se verront octroyer :

- ✓ Une aide logistique
- ✓ La gratuité de location de la salle des fêtes, des barnums et les charges attenantes à son utilisation deux fois par an.

Toutes demandes d'aides exceptionnelles supplémentaires et non financières devront se faire par demande écrite à la mairie pour étude.

Toutes les demandes d'aides financières devront s'accompagner des pièces suivantes :

- ✓ Bilan financier de l'année précédente.
- ✓ Situation comptable de l'activité en cours.
- ✓ Bilan prévisionnel de l'année suivante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE d'adopter les subventions aux associations telles que définies dans le tableau ci-dessous.

Associations	Subventions allouées en 2022	Propositions 2023
FNATH (association des accidentés de la vie)	100 euros	100 euros
Les restaurants du cœur	100 euros	100 euros
Amicale des sapeurs-pompiers	100 euros	100 euros
AVIMED (aide aux victimes et médiation)	100 euros	100 euros
Secours catholique	100 euros	100 euros
Secours populaire antenne de St Yrieix la Perche	100 euros	100 euros
CLUB de GYM AGV 2 G3L	600 euros	600 euros
FOOTBALL CLUB AREDIEN	770 euros	770 euros
Ladignac Sport Détente	Aide logistique	Aide logistique
Pêche Ladignacoise	150 € + Aide logistique	150 € + Aide logistique

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

\*\*\*\*\*

#### N°2023\_32 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Laurent DEBORD

Pour faire suite à une observation de la Trésorerie concernant le déséquilibre des opérations d'ordre entre sections dans le budget « assainissement », il convient d'effectuer la modification budgétaire suivante :

COMPTE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT			

131	Subvention d'équipement	- 5 549.00 €	
1391-040	Opération d'ordre	+ 5 549.00 €	
1391.040	Opération d'ordre		- 5 549.00 €
10226	Taxe aménagement		+ 5 549.00 €

Vote pour : 11  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **N°2023\_33 ANIMATIONS FAMILLES RURALES POUR ALSH**

Rapporteur : Séverine BARBAUD-RATEL

L'association « Familles rurales II » de Saint Yrieix La Perche, se propose d'effectuer des animations pour la commune de Ladignac Le long.

Des ateliers ludothèque, le mercredi matin de 10 h à 11 h 30, 4 séances (dates à décider).

Des ateliers d'apprentissage de l'anglais, une intervention d'une heure les mercredis après-midi (6 dates à définir). Pendant la période des vacances scolaires : 4 séances de deux heures (dates à préciser)

Le lieu retenu pour ces animations : les locaux de l'ALSH au château du Chastaing.

Afin de mener à bien ce service, l'association requiert une subvention communale de 350 € pour l'année 2023-2024 qui correspond à :

- 240 € pour 20 heures d'intervention à 12 € de l'heure.
- 110 € de frais de déplacement et de frais généraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité se prononce en faveur de ces animations et autorise le Maire à procéder au règlement.

Vote pour : 11  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **N°2023\_34 MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS**

Rapporteur : Le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps ; celles-ci sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

L'ouverture d'un compte épargne temps est possible pour les agents titulaires de la fonction publique territoriale à temps complet ou non complet, les contractuels de droit public. Le compte épargne temps (CET) est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne peuvent pas en bénéficier.

L'ouverture d'un compte épargne temps constitue un droit pour l'agent ; l'autorité territoriale est tenue d'ouvrir ce compte au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions énoncées. L'agent doit formuler sa demande à l'autorité territoriale.

La demande peut être présentée à tout moment par écrit ; l'agent sera informé annuellement des droits épargnés et consommés. Le Compte Epargne Temps pourra être alimenté uniquement par le report de congés annuels sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet),

Il n'y aura aucune monétisation possible, ni aucune prise en compte au titre du R.A.F.P. (Retraite additionnelle de la Fonction publique)

Le comité technique a donné un avis favorable à la mise en place du CET dans la commune de Ladignac le Long telle qu'énoncée.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité se prononce en faveur de la mise en place du compte épargne temps au sein de la commune de Ladignac le Long.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

\*\*\*\*\*

## **N°2023\_35 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Rapporteur : Daniel QUEYRAUD

Suite à la décision des autorités administratives d'attribuer une subvention « fonds vert » de 460 713 € en vue de la réhabilitation du centre bourg.

Considérant l'augmentation du cout du projet qui s'élève après actualisation, à la somme de 734 786 HT euros, il est proposé au conseil municipal de valider le nouveau plan de financement suivant :

<b>COUT du PROJET : 734 786 € HT</b>	<b>RECETTES</b>	
	« Fonds vert » : 62.70 %	460 713 HT
	Conseil départemental : 17,30 %	127 118 € HT
	Autofinancement : 20 %	146 957 € HT
	<b>TOTAL RECETTES : 100 %</b>	<b>734 786 € HT</b>

Il est rappelé que la halle dont le montant des travaux s'élèvent à 170 000 € HT fait l'objet d'un financement « FOND VERT » et d'un financement DETR en cours d'instruction.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 10 voix « POUR » et 1 abstention (Mme Isabelle PLOUCHARD) approuve le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le maire à demander une subvention d'un montant aussi élevée que possible au Conseil Départemental de Haute-Vienne.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 1 (Isabelle PLOUCHARD)

\*\*\*\*\*

## **N°2023\_36 MARCHE AMENAGEMENT CENTRE BOURG – MISSION SPS (sécurité protection de la santé)**

Rapporteur : Laurent BOUCHERON



Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée communale qu'il convient de déléguer la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour le marché de travaux d'aménagement du centre bourg / aménagement de l'îlot de l'ancien hôtel Rue Pierre et Marie Curie.

L'ouverture des plis a désigné BET DELOMENIE 12 rue Robert Schumann 87 170 ISLE comme mieux disant pour un montant de 1330 € HT soit 1596 € TTC.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 10 voix « POUR » et 1 abstention (Mme Isabelle PLOUCHARD) autorise le maire a signé la commande avec BET DELOMENIE aux conditions énoncées.

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 1 (Isabelle PLOUCHARD)

\*\*\*\*\*

### **N°2023\_37 MARCHE AMENAGEMENT CENTRE BOURG – AVENANT N°1 HONORAIRES ARCHITECTE (EPURE)**

Rapporteur : M. Laurent BOUCHERON

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée communale qu'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du centre bourg / aménagement de l'îlot de l'ancien hôtel Rue Pierre et Marie Curie doit être établi, en raison de l'incidence financière sur le montant du marché initial.

Il rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe de MO :

ALUPA (Atelier Limousin Urbanisme de Paysage et d'Aménagements) Architecte Mandataire

EPURE, co-traitant,

Société Brisset Veyrier Mesures, co-traitant,

L'avenant n°1 porte sur une augmentation du montant des travaux en raison de la découverte d'une cave sous la structure.

La phase PROJET passe de 120 000 € à 170 000 € HT, par conséquent, le coût de la maîtrise d'œuvre (EPURE) passe de 8 000 € HT à la somme de 11 300.00 € HT (soit une augmentation de 3 300 € HT)

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 1 (Isabelle PLOUCHARD)

\* \* \* \* \*

Monsieur Le Maire indique que l'ordre du jour est clos et invite ceux qui le souhaitent à poser leur question.

Les sujets abordés ont été :

- le référendum concernant le plan d'eau
- le projet de boulangerie.

Le Maire remercie le public pour son calme et la quiétude de la réunion.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

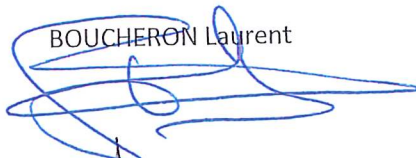
La séance est levée à 19h45

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

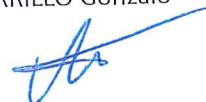
BARBAUD RATEL Séverine



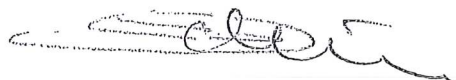
BOUCHERON Laurent



CARRILLO Gonzalo



DATIN Catherine



DEBORD Laurent



LAPLAUD Stéphane

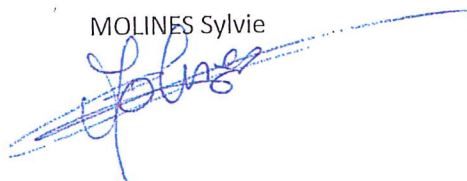
LOPEZ- SUAREZ Béatrice

LORIN Marie Madeleine

MILLET LACOMBE Pierre



MOLINES Sylvie



PERRIER-GAY Delphine

PLET Annie



PLOUCHARD Isabelle

QUEYRAUD Daniel

VOISIN Aurélie